

**N° 2023-106****AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention pour la  
Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) – Rétération des  
demandes de subventions (DETR/DSIL)**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 18 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

**Excusés :**

Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD

**Pouvoirs :**

Christiane BRESSION ..... à Isabelle BRIARD  
Jean-Luc FOURNIER ..... à Dominique RENAULT  
Sébastien GALERON ..... à Eric DODET  
Joël GIRARD ..... à Valérie LABOUACHRA

**Secrétaire auxiliaire** : Zakya TAIBI

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L.2334-32 à L.2334-42.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la construction de la MSP était initialement engagée en une tranche unique permettant d'accueillir 20 professionnels de santé pour un coût global de l'ordre de 3,4 M€ HT. Or, afin de proportionner la dépense au potentiel financier et au nombre de professionnels de santé effectivement engagés dans le projet, Monsieur le Maire propose de réaliser le programme en 2 tranches, conformément au concours d'architecture, aux conseils et préconisations de la Région Centre Val de Loire, de Madame La Préfète et de la Fédération des MSP :

- Une première tranche, d'environ 740 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir 12 à 14 professionnels de santé ;
- Une seconde tranche de l'ordre de 250m<sup>2</sup>, lorsque que la première tranche sera intégralement occupée par 8 à 10 professionnels de santé supplémentaires.

Voir tableau financier de synthèse sur la page jointe.



***Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal***

**D'AJUSTER, DE COMPLETER ET DE REITERER** les demandes de subventions correspondantes, à savoir :

- Solliciter l'Etat dans le cadre du CPER ;
- Solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR nouvellement ouverte au financement de la MSP ;
- La Région dans le cadre du CPER ;
- Le PETR au titre du CRST ;
- L'ADEME pour la géothermie ;
- Le fonds de concours de la CCTVL ;
- Le FEDER ;
- Le Département ;
- Le Fonds Vert, s'agissant d'un Bâtiment Basse Consommation, chauffé et rafraîchi par géothermie construit en matériaux biosourcés.

Ces subventions étant sollicitées conformément au programme défini ci-dessus.

**D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessus ;

**DE SOLLICITER** une subvention de 80 000 € au titre de la DETR ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Tranche n°					<b>Première tranche - Construction MSP Compacte</b>			
		Dépenses		Recettes				
		Nature	Montant € HT	Nature		Montant HT		
1	Achat du terrain		100 000	Cabinet médical		200 000		
	<i>Sous-total Achat</i>		<b>100 000</b>	Parking pharmacie		25 000		
	Travaux MSP			<i>Sous-total Ventes</i>		<b>225 000</b>		
	VRD Parking / RD 2152		175 000	Subventions				
	AMO - Avenzia		3 000	CPER / CRST (pour 11 Prof. x 55 000)		605 000		
	Maitrise d'œuvre - MNA		245 000	Bureau coordinatrice		40 000		
	Etudes de sol - GINGER		15 000	Bonus 10% Mat. Bios		64 500		
	Travaux de construction MSP		1 700 000	Géothermie : Ademe et autres concours		200 500		
	Aménagement intérieur/ Mobilier		82 000	Autres subventions potentielles sollicitées				
	<i>Sous-total Travaux MSP</i>		<b>2 220 000</b>	DETR / Fonds Vert		80 000		
	<i>Géothermie</i>			Département		70 000		
	Etude fais. Géothermie		11 000	FEDER		85 000		
	AMO & Moe Géothermie		9 000	Fonds de concours CCTVL		30 000		
	Travaux de géothermie y compris diffuseur		260 000	<i>Sous-total Subventions</i>		<b>1 175 000</b>		
	<i>Sous-total Géothermie</i>		<b>280 000</b>	<i>Sous-total Ventes &amp; Subventions</i>		<b>1 400 000</b>		
	Divers imprévus		200 000	Autofinancement				
				Budget Principal		PM 400 000		
				Dépenses préfinancés				
			Emprunt		1 400 000			
			<i>Sous-total</i>		<b>1 400 000</b>			
<b>TOTAL DEPENSES 1ère TRANCHE</b>		<b>2 800 000</b>	<b>TOTAL RECETTES 1ère TRANCHE</b>		<b>2 800 000</b>			
Tranche n°					<b>Deuxième tranche - Travaux d'extension MSP</b>			
		Dépenses		Recettes				
		Nature	Montant € HT	Nature		Montant HT		
2	Tranche 2 - Maitrise d'œuvre MNA		90 000	Subventions				
	Tranche 2 - Géothermie (diffuseurs)		40 000	Tranche 2 - CPER / CRST (pour 8 Prof. x 55 000)		440 000		
	Tranche 2 - Travaux d'extension MSP		750 000	Tranche 2 - Autofinancement et emprunt		440 000		
	<i>Sous-total dépenses 2ème TRANCHE</i>		<b>880 000</b>	<i>Sous-total recettes 2ème TRANCHE</i>		<b>880 000</b>		
<b>1 + 2</b>	<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES</b>		<b>3 680 000</b>	<b>TOTAL GENERAL des RECETTES</b>		<b>3 680 000</b>		

N° 2023-106

AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention pour la Maison de Santé  
Rétération des demandes de subventions (DETR/D

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023 (MSP) –

ID : 045-214502692-20231218-D\_2023\_106-DE



➤ Financement du remboursement de l'emprunt relatif à la 1ère tranche :

- 1,4 M€ sur 25 ans à 4% : 88 700€/an.

- Loyers : 600m<sup>2</sup> utiles x 7,5€/m<sup>2</sup> : 45 000€/an


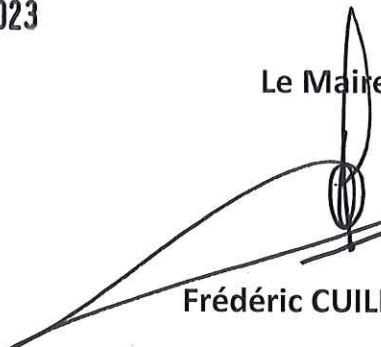
➔ **Reste à charge communal : 43 700€/an, arrondi à 45 000 €** au titre du remboursement de l'emprunt, auxquels s'ajoutent pour la commune diverses charges de fonctionnement et d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **21 DEC. 2023**

Le Maire,



Frédéric CUILLIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **21 DEC. 2023**

Et de l'affichage le **21 DEC. 2023**